

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la commune de Montbard, dûment convoqué le 17/05/2011, par Le Maire, Christelle SILVESTRE, s'est réuni le 24 mai 2011, dans la salle du Conseil de la Mairie de Montbard.

**Présents** : Christelle SILVESTRE - Jean BONNAMY - Marion MONGOUACHON - Ahmed KELATI - Annick DROYER - Jacques COLLIGNON - Annie SALEMBIER - Gérard COMBETTE - Jean-Paul DREYER - Lucette CHARPENTIER - Catherine LANGLET - Thierry BOURCIER (à partir de 19h15) - Marc FINCO - Patrick FOURNEL-HAAS - Frédéric RAVENET (à partir de 19h30) - Germain CAMUS - Christelle GUARRO-ROMEY - Marie-Thérèse RIBEIRO - Louise TRONCON - Jacky PITAUD - Abdaka SIRAT - Laurence PORTE.

**Absents excusés** : Françoise KRÖL - Martine GAUMET - Thierry BOURCIER (jusqu'à 19h15) - Frédéric RAVENET (jusqu'à 19h30) - Aurélie GARRAUT - Karen VANHAMME - Frédéric JULIEN - Maria MARCOS - Jean-Pierre RIFLER.

**Délégations de pouvoirs** : Françoise KRÖL à Jean BONNAMY – Frédéric RAVENET à Marion MONGOUACHON (jusqu'à 19h30) - Aurélie GARRAUT à Ahmed KELATI - Karen VANHAMME à Germain CAMUS - Frédéric JULIEN à Gérard COMBETTE - Jean-Pierre RIFLER à Jacky PITAUD – Maria MARCOS à Abdaka SIRAT.

**Secrétaire de séance** : Patrick FOURNEL-HAAS.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 AVRIL 2011

Le Procès-Verbal de la réunion du 21 avril 2011 est adopté à la majorité des membres présents et représentés ; avec 21 voix Pour, 6 voix Contre (Laurence PORTE – Jacky PITAUD – Maria MARCOS – Louise TRONCON – Abdaka SIRAT – Jean-Pierre RIFLER).

### 2011.48 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

- 2011/15 – Régie d'avance spectacles : modification de l'article 7 de l'arrêté 2003.61 du 29 janvier 2003 portant création de la régie d'avance des spectacles et des manifestations.
- 2011/16 – Régie d'avance spectacles et manifestations : modification des articles 3 et 4 de l'arrêté 2007.479 du 20 novembre 2007 de nomination du régisseur titulaire de la régie d'avance des spectacles et manifestations.
- 2011/17 – Nomination de Caroline LEMESLE comme mandataire suppléante de la régie d'avance à la Maison de la petite Enfance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.
- 2011/18 – Nomination de Caroline LEMESLE comme mandataire suppléante de la régie de recette « Multi-accueil » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.
- 2011/19 – Régie de recettes droit de place : modification des articles 3 et 4 de l'arrêté 2007.483 du 21 novembre 2007 de nomination du régisseur titulaire de la régie de recette droit de place.
- 2011/20 – Remboursement des frais de scolarité, soit 32 euros, à Monsieur Manuel RIBEIRO pour raisons de santé.
- 2011/21 – Fixation du prix d'entrée au cinéma Le Phénix pour le film « Charlie et la chocolaterie » à 1.50 euros dans le cadre du dispositif « Culture pour tous ».
- 2011/22 – Fixation du prix de vente de tee-shirt à 7 euros dans le cadre du Festival de Curiosités 2011.
- 2011/23 – Avenant n°1 au marché public de travaux, service de l'eau et de l'assainissement, marché d'entretien lot n°1 : prolongation du marché du 19 avril 2011 jusqu'à la date de notification du marché renouvelé.
- 2011/24 – Nomination de Loraine GALLET comme mandataire suppléante de la régie de recettes du Musée du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011.
- 2011/25 – Nomination de Marie-Thérèse CAMILO comme mandataire suppléante au Centre Nautique Amphitrite.
- 2011/26 – Nomination de Dominique LEDOUX et de Justine VERON comme régisseurs suppléants de la régie de recettes du Centre Nautique.
- 2011/27 – Acceptation d'un chèque de 1 191 euros, émis le 29 avril 2011 par AXA Assurances IARD correspondant au règlement de l'indemnité du sinistre survenu le 9 août 2010 au Centre Social Romain Rolland.
- 2011/28 – Fixation des tarifs du stage de danse du mois d'août 2011.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication de ces décisions.

## I – FINANCES

Arrivée de Thierry BOURCIER à 19h15

### 2011.79 – Refinancement d'un emprunt structuré contracté auprès de DEXIA

**Vu** la délibération n°2006.310.03 en date du 06/11/2006 relative au refinancement d'un contrat de prêt (OVERTEC) et souscription d'un nouvel emprunt auprès de DEXIA ;

**Vu** la proposition indicative établie par Dexia Crédit Local dans sa lettre d'offre du 10 mai 2011 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise**, pour refinancer le contrat de prêt n°MIN257385EUR001, en date d'effet du 01/01/2012, après paiement de l'échéance due à cette date, des intérêts courus non-échus et avec paiement des indemnités compensatrices à hauteur maximum de 600 000 € par intégration dans le capital du prêt de refinancement, la Ville de Montbard à contracter auprès de Dexia Crédit Local, un emprunt d'un montant total maximum s'élevant à 4 122 844,53 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Refinancement du contrat MIN257385EUR001 :

Date d'effet : 01/01/2012

- Montant indicatif : 4 122 844,53 EUR maximum
- Durée : 11 ans
- Périodicité : annuelle
- Première échéance : 01/01/2013
- Amortissement : Personnalisé (voir lettre d'offre du 10 mai 2011)
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Conditions de remboursement anticipé : voir lettre d'offre du 10 mai 2011
- Commission de montage : 1 760 euros
- Conditions financières : le capital restant dû et le tableau d'amortissement seront ajustés au moment de l'arrêt définitif des conditions financières ;

Du 01/01/2012 au 01/01/2023, à chaque date d'échéance, un taux d'intérêt applicable à la période d'intérêts annuelle à venir sera de 4,05 % maximum ;

- **habilite** Madame Christelle SILVESTRE - Maire de Montbard - à arrêter les conditions financières de refinancement par téléphone avec la salle des marchés de Dexia et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération ;

- **autorise** Madame le Maire à signer le contrat de prêt ;

- **habilite** Madame le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Arrivée de Frédéric RAVENET à 19h30.

### 2011.80 – Montant des loyers des logements communaux

**Vu** les conventions concernant les logements communaux, consenties à titre précaire et révocable, avec prise d'effet à la date d'entrée dans les lieux, sans durée, étant précisé que la Ville peut reprendre les logements à tout moment moyennant un préavis de 3 mois ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **fixe** les montants des loyers des logements communaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, comme détaillé ci-dessous :

ADRESSE	TYPE	DATE D'ENTRÉE	MONTANT DU LOYER au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 révision au 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année	MONTANT DU LOYER à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 (+ 15%)
29 rue Marceau (Ecole Jules Ferry)	F3	01.02.1989	176.23	202.66
	F3	01.02.2010	176.23	202.66
	F4	Vacant	200.36	230.41
	F4	01.01.2010	200.36	230.41

<b>10 Av Maréchal De Lattre de Tassigny</b> (Pavillon des Instituteurs)	F3	25.03.1989	176.23	202.66
	F3	01.11.2008	176.23	202.66
	F3	01.03.2001	176.23	202.66
	F3	01.08.2000	176.23	202.66
	F3	09.02.2008	176.23	202.66
	F3	01.09.2005	176.23	202.66
	Studio	Vacant	105.19	120.96
	Studio	Vacant	105.19	120.96
<b>19, 21 et 23 rue du Beugnon</b> (Ecole Joliot-Curie)	F4	01.09.2003	200.36	230.41
	F4	24.06.2006	200.36	230.41
	F4	01.09.2010	200.36	230.41
<b>2 et 6 rue Diderot</b> (Ecole Diderot)	F4	25.06.2007	200.36	230.41
	F4	01.05.2009	200.36	230.41
<b>Av Maréchal De Lattre de Tassigny</b>	F4	01.09.2005	200.36	230.41

### **2011.81 – Mise à disposition gratuite d'un mobil-home du Camping Municipal (annule et remplace la délibération 2011.63 du 21 avril 2011)**

**Considérant** le stage de danse organisé par le Conservatoire de Musique et de Danse dans le cadre de la compétence « Pôle ressource danse et musiques actuelles » ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **accorde** la gratuité pour la mise à disposition d'un mobil home 6+2 du Camping Municipal, du 21 au 28 août 2011, pour héberger les professeurs de danse qui assurent le stage.

### **2011.82 – Attribution d'une subvention au Foyer socio-éducatif du Collège Pasteur**

**Vu** l'avis favorable des commissions « Affaires Culturelles » et « Finances » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **attribue** une subvention de 357,50 € au Foyer socio-éducatif du Collège Pasteur pour compenser les 50 % des charges de location de l'Espace Paul Eluard du 6 au 9 juin 2011 à l'occasion du spectacle 2011.

## **II – RESSOURCES HUMAINES**

### **2011.83 – Prise en charge des frais de déplacement et de repas de candidats au poste de Directeur du service des Musées**

**Considérant** que dans le cadre du recrutement pour le poste de Directeur du service des Musées, quatre phases d'entretiens ont déjà été organisées ;

**Considérant** que neuf candidats ont été reçus en entretien lors de cette dernière phase en date du 19 avril 2011 ;

**Considérant** que trois candidats ont été sélectionnés pour un second entretien qui se déroulera vraisemblablement courant mai ;

**Considérant** que les candidats viennent parfois de très loin ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **prend** en charge les frais de transports (voiture ou train) et de repas (un déjeuner) des trois candidats sélectionnés en appliquant le même barème que celui appliqué aux agents de la Fonction Publique Territoriale selon le décret en vigueur,

- **précise** que les justificatifs nécessaires seront demandés aux candidats afin de pouvoir calculer le montant des frais qui leur sera remboursé.

## **2011.84 – Création d'emplois permanents suite aux avancements de grade**

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
**Vu** les avis favorables rendus par la Commission Administrative Paritaire réunie en séance le 24 mars 2011 ;

**Considérant** que dans le cadre du tableau annuel 2011 des avancements de grades, plusieurs agents ont été inscrits pour accéder au grade supérieur à celui qu'ils détiennent actuellement ;

**Considérant** qu'il convient de créer des emplois correspondant aux grades d'avancement suite aux avis favorables rendus par la Commission Administrative Paritaire réunie en séance le 24 mars 2011 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée**, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011 :

- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Edicateur Principal de jeunes Enfants
- 1 poste d'Assistant Qualifié de Conservation de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Soit 9 avancements de grade.

- **supprime** les postes libérés après avis d'un prochain Comité Technique Paritaire.

## **2011.85 – Création d'un emploi ponctuel d'Adjoint Technique contractuel pour les Services Techniques**

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

**Considérant** le besoin occasionnel identifié au sein des Services Techniques, notamment en électricité et sonorisation ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **crée** un emploi d'Adjoint Technique contractuel à temps complet pour une durée de 6 mois aux Services Techniques à compter du 10 juin 2011.

## **III – MARCHES PUBLICS**

### **2011.86 – Attribution du marché de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Paul Langevin et de la maternelle Pasteur**

**Considérant** la nécessité de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Paul Langevin et de l'école maternelle Pasteur, en bois, vétustes, par des menuiseries en aluminium laqué de type rénovation ;

**Considérant** que le montant du marché est estimé à 260 000 € HT ;

**Considérant** que suite à la consultation lancée sous forme de procédure adaptée conformément au code des marchés publics le 21 mars 2011, clôturée le 19 avril 2011, quatre candidats ont répondu ;

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 19 mai 2011, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à EURL Couvreur, pour un montant de 250 000 euros HT et un délai de 55 jours calendaires ;

**Considérant** que les crédits ont été inscrits au Budget Principal 2011 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « finances » du 17/05/2011 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise EURL Couvreur, pour un montant de 250 000 euros HT et un délai de 55 jours calendaires, ainsi que tout autre document entrant dans l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 20h.